

---

# Norme internationale



# 7116

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Véhicules routiers — Méthode de mesurage de la vitesse maximale des cyclomoteurs

*Road vehicles — Measurement method for the maximum speed of mopeds*

Première édition — 1981-07-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7116:1981](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d467f714-8e1d-42af-9e7f-386ff6855afe/iso-7116-1981)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d467f714-8e1d-42af-9e7f-386ff6855afe/iso-7116-1981>

---

CDU 629.118.35 : 629.11.072

Réf. n° : ISO 7116-1981 (F)

Descripteurs : véhicule routier, motorcycle, mesurage, vitesse.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7116 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en février 1980.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Mexique
Allemagne, R. F.	Danemark	Pays-Bas
Autriche	Égypte, Rép. arabe d'	Pologne
Belgique	Espagne	Roumanie
Brésil	France	Royaume-Uni
Bulgarie	Irlande	Suède
Chine	Italie	URSS
Corée, Rép. dém. p. de	Japon	USA

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

# Véhicules routiers — Méthode de mesurage de la vitesse maximale des cyclomoteurs

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie la méthode de détermination de la vitesse maximale des cyclomoteurs.

## 2 Références

ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions.*

ISO 6726, *Véhicules routiers — Poids des cyclomoteurs et motocycles à deux roues — Vocabulaire.*

## 3 Préparation du véhicule

**3.1** Le véhicule doit correspondre, en toutes ses parties et éléments de construction, à la production de série.

**3.2** Le réglage des dispositifs d'alimentation et d'allumage, la viscosité des huiles pour les parties mécaniques en mouvement et la pression des pneus, doivent être conformes aux prescriptions données par le constructeur du véhicule.

**3.3** Le moteur et la transmission doivent être dûment rodés suivant les prescriptions du constructeur.

**3.4** Avant l'essai, toutes les parties du véhicule doivent être dans les conditions de stabilité thermique, à la température normale d'utilisation.

**3.5** Le véhicule doit être à son poids en ordre de marche.

**3.6** La répartition des charges sur les roues doit être conforme à celle prévue par le constructeur.

## 4 Conducteur

**4.1** Le conducteur doit avoir une masse comprise entre 70 et 75 kg, et une taille comprise entre 1,65 et 1,75 m.

**4.2** Le conducteur doit être vêtu d'une combinaison ajustée ou d'un vêtement équivalent.

**4.3** Il doit être assis sur le siège prévu pour le conducteur, les pieds sur les pédales ou repose-pieds et les bras normalement tendus.

## 5 Caractéristiques du parcours d'essai

Les essais doivent être effectués sur une route

— qui permette de maintenir la vitesse maximale sur une base de mesure de 200 m. Cette distance doit être connue à 1 m près. L'accès à la base de mesure doit être de même nature (revêtement et profil en long) que celle-ci, et suffisamment long pour atteindre la vitesse maximale du véhicule;

— rectiligne;

— propre, lisse, sèche, asphaltée ou de revêtement équivalent;

— n'ayant pas plus de 1 % de pente dans le sens de la longueur et pas plus de 3 % de dévers. La variation d'altitude entre deux points quelconques de la base d'essai ne doit pas dépasser 1 m.

## 6 Conditions atmosphériques

— Pression atmosphérique :  $100 \pm 3$  kPa

— Température : comprise entre 278 et 303 K

— Humidité relative : 50 à 95 %

— Vitesse maximale du vent : 3 m/s

## 7 Procédure d'essai

**7.1** On doit utiliser le rapport de boîte de vitesse qui permet au véhicule d'atteindre sa vitesse maximale en palier. La commande des gaz doit être maintenue à pleine ouverture et les dispositifs enrichisseurs hors service.

**7.2** Le conducteur doit maintenir sa position de conduite comme définie en 4.3.

**7.3** Le véhicule doit arriver en vitesse stabilisée sur la base de mesure. Celle-ci doit être parcourue successivement dans les deux sens.

**7.4** Le combustible et le lubrifiant doivent être ceux préconisés par le constructeur.

**7.5** Le temps total «*t*» nécessaire pour parcourir la base de mesure dans les deux sens doit être déterminé à 0,7 % près.

**7.6** La vitesse moyenne sur le parcours doit être égale à

$$v = \frac{3\,600 \times 0,4}{t}$$

où

*t* est le temps en secondes;

*v* est la vitesse du véhicule en kilomètres/heure.

**7.7** Cette mesure doit être effectuée au moins deux fois successivement.

## 8 Vitesse maximale

La vitesse maximale du véhicule doit être exprimée en kilomètres/heure par le chiffre correspondant au nombre entier le plus proche de la moyenne arithmétique des vitesses mesurées lors de deux essais consécutifs et ne s'écartant pas de plus de 3 %.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 7116:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d467f714-8e1d-42af-9e7f-386ff6855afe/iso-7116-1981>